



MAIRIE  
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2016

---

L'an deux mil seize, le 16 février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

**Présents** : M. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, Annick BIGUET, Edmond BERNARD

**Absents** : Mme Aurélie Renoust, M. François VIVION, Vincent PIERRE, Bruno BAUDOUIN

**Pouvoirs** :

**Secrétaire de séance** : M. Nathalin CLEUET

<b>Date de convocation</b> : 9 février 2016	<b>Nombre de conseillers municipaux</b> : - en exercice : 10 - présents : 6 - votants : 6
<b>Date d'affichage</b> : 9 février 2016	

---

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.

Ordre du jour

1. Révision des tarifs communaux
2. Travaux d'investissement : devis mur du cimetière
3. Programme d'investissement : devis matériels techniques, tondeuse
4. Programme d'investissement : devis matériels techniques, tronçonneuse
5. Programme d'investissement : devis matériels techniques, copieur

Questions diverses

---

### **DELIBERATION 2016-09 : Révision des tarifs communaux**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs communaux actuellement en vigueur.

Concernant le cimetière, Monsieur le maire précise qu'après avoir consulté plusieurs sociétés de pompes funèbres, il serait souhaitable de prévoir la pose de plusieurs cave-urne et ainsi revoir le tarif de la concession une fois les travaux finis.

Le Conseil Municipal accepte de supprimer momentanément le tarif des cave-urne trentenaires.

Concernant les redevances d'assainissement, Mme McDonagh et M. Vignaud rappellent que suite au rapport de l'étude diagnostic de l'assainissement collectif établi par la société IRH et le compte rendu du Siveer, de lourds travaux sont à envisager dans les trois ans à venir. Il est donc préférable de revoir à la hausse la part variable de la taxe d'assainissement.

M. Vignaud demande le montant des recettes dues à cette redevance. La secrétaire de mairie répond qu'elles sont de l'ordre de 10000€ par an.

En prévision des travaux à effectuer sur le réseau d'assainissement, le Conseil Municipal décide d'augmenter la part variable à 0.80€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **d'appliquer** les tarifs suivants pour l'année 2016

↳ **Location de la grande Salle polyvalente :**

Commune : 170€ pour le week end ;  
90€ pour la journée  
Hors commune : 220€ pour le week end ;  
120€ pour la journée  
+ la consommation d'électricité : 0.137€ le kWh ; et le gaz : 0.07€ le kWh

Association communale : gratuit  
Forfait ménage : 50€

↳ **Location de la petite Salle polyvalente :**

Commune : 100€ pour le week end ;  
60€ la journée sans cuisine,  
80€ la journée avec la cuisine  
Hors commune : 150€ pour le week end ;  
80€ la journée sans cuisine,  
100€ la journée avec la cuisine  
+ la consommation d'électricité : 0.137€ le kWh ; et le gaz : 0.07€ le kWh

Association communale : gratuit  
Forfait ménage : 50€

↳ **Location de la grande et la petite Salle polyvalente :**

Commune : 200€ pour le week end ;  
Hors commune : 250€ pour le week end ;  
+ la consommation d'électricité : 0.137€ le kWh ; et le gaz : 0.07€ le kWh

Association communale : gratuit  
Forfait ménage : 50€

↳ **Location de la salle des associations :**

Commune 60€ pour le week end ; 40€ pour la journée  
+ la consommation d'électricité : 0.137€ le kWh ; et le gaz : 0.07€ le kWh

**Il est rappelé, pour toute location, en plus d'un contrat signé, qu'une attestation de responsabilité civile est demandée ainsi qu'un chèque de caution de 500€ pour la grande salle, 250€ pour la petite salle et de 250€ pour la salle des associations.**

↳ **Concession cimetière :**

Concession cinquantenaire (2.76m<sup>2</sup>) : 150€

↳ **Les entrées charretières :**

un forfait de 300€ est demandé pour la mise en place d'une entrée de 6 mètres avec tête de buse, tuyaux et cailloux.

↳ **Taxe d'assainissement :**

en vertu de la réglementation en vigueur (décret n°237-2000 du 13 mars 2000) la redevance d'assainissement collectif doit être composée d'une part fixe.

Part fixe : 25€

Part variable : 0.80€/m<sup>3</sup> d'eau usée, basée sur la consommation d'eau potable.

↳ **Raccordement assainissement :**

le montant de 500€ sera facturé pour tout nouveau raccordement au réseau collectif de la commune.

**DELIBERATION 2016-10 : Travaux d'investissement : devis mur du cimetière**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'un devis concernant la réfection du mur du cimetière dans sa partie droite, afin d'anticiper une dégradation importante comme il a été question sur le côté gauche. L'entreprise Jean Yves Fumeron propose un devis pour un montant de travaux s'élevant à 10645.61€ HT soit 12774.73€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **de donner un avis favorable** au devis de l'entreprise Jean Yves Fumeron pour un montant de 10645.61€ HT soit 12774.73€ TTC
- **de demander** les subventions auprès de la région dans le cadre du FRIL  
du Conseil départemental dans le cadre du PADC  
de la communauté de communes du  
Montmorillonnais dans le cadre du fond de concours aux  
communes

**DELIBERATION 2016-11 : Programme d'investissement : devis matériels techniques, tondeuse**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de devis concernant l'achat d'une tondeuse tractée. M. Cleuet explique que ce matériel est nécessaire pour compléter les besoins des agents techniques pour le travail demandé.

L'entreprise Cap motoculture, tondeuse HVA 353V : 466€

L'entreprise Blanchard Motoculture, tondeuse Grin PM46 : 1400° HT

L'entreprise Blanchard Motoculture, tondeuse Grin PM53 : 1600€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **de donner un avis favorable** au devis de l'entreprise Blanchard motoculture pour un montant de 1600€ HT
- **de demander** les subventions auprès du Conseil départemental dans le cadre du PADC

**DELIBERATION 2016-12 : Programme d'investissement : devis matériels techniques, tronçonneuses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception de devis concernant l'achat de tronçonneuses. M. Cleuet explique que les agents techniques ont besoin d'une tronçonneuse élagueuse pour les petites branches et d'une tronçonneuse plus importante pour remplacer l'existante et d'adapter le travail des agents techniques.

L'entreprise Cap motoculture HVA439 : 320€ HT

L'entreprise Cap motoculture HVA455 Ranger : 470€ HT

L'entreprise Blanchard Motoculture, Stihl MS193T : 320€ HT

L'entreprise Blanchard Motoculture, Stihl MS251 : 410€ HT

L'entreprise Blanchard Motoculture, Stihl MS291 : 485€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **de donner un avis favorable** les devis de l'entreprise Blanchard motoculture pour un montant total de 805€ HT
- **de demander** les subventions auprès du Conseil départemental dans le cadre du PADC

## **DELIBERATION 2016-13 : Programme d'investissement : devis matériels techniques, copieur**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le copieur acheté en 2007 présente de plus en plus de soucis techniques et qu'il conviendrait d'envisager son remplacement.

La société Vienne Documentique propose le même type de matériel, même marque, à un prix promotionnel. Il s'agit du Xerox Workcentre 7225 au prix de 3100€ HT soit 3720€ TTC

Mme McDonagh présente le comparatif établi par la société Vienne Documentique concernant l'achat ou la location du matériel.

Xerox workcentre 7225 : 3100€ HT soit 3720€ TTC à l'achat ou 61€ HT soit 73.20€ TTC par mois à la location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **de donner un avis favorable** pour l'achat d'un nouveau copieur Xerox Workcentre 7225 à la société Vienne documentique pour un montant de 3100€ HT soit 3720€ TTC
- **de demander** les subventions auprès du Conseil départemental dans le cadre du PADC

### **Questions diverses**

#### Multiservices

M. Bernard demande quand le commerce du multiservices va ouvrir. Monsieur le Maire répond que pour la poste, un délai de 6 semaines est nécessaire. L'ouverture est prévue pour mi-mars.

#### Panneau entreprises

Monsieur le Maire fait part du courrier de M. Rose, entrepreneur, qui demande un panneau indiquant son entreprise.

Le conseil municipal donne son accord pour l'installation d'un panneau au centre du village.

La demande sera faite auprès de M. Cheval, qui vient de créer son entreprise afin de regrouper les commandes.

#### Logo de la commune

Monsieur le Maire explique qu'il est souhaitable de changer le logo de la mairie pour les imprimer sur les enveloppes. 3 logos sont proposés.

Le conseil municipal choisi le logo ovale.

#### Naissances dans la commune

Monsieur le Maire indique qu'il y a une nouvelle naissance dans la commune. Il souhaiterait symboliser cette naissance par une démarche de la mairie. Cette idée sera débattue lors d'un prochain conseil.

#### Feu d'artifice

Monsieur le Maire demande s'il faut garder la date du 13 juillet ou comme avant le 14 juillet pour tirer le feu d'artifice. Compte tenu de la concurrence de l'Isle Jourdain-Le Vigeant et de Pressac, le conseil municipal décide de tirer le feu d'artifice le 14 juillet. Il sera tiré au plan d'eau et suivi d'un bal à la salle polyvalente.

#### Grange du Paradis

M. Bernard demande que les sanitaires du Paradis soient accessibles aux pétanqueurs. Monsieur le Maire répond qu'il faut en demander la clé à la mairie et voir avec l'agent technique si l'eau n'est pas coupée à cause des risques de gel.

#### Jardinière

M. Cleuet demande si la commune continue d'acheter des jardinières pour le fleurissement de la commune comme l'an dernier.

Le conseil municipal accepte et décide d'installer les nouvelles jardinières au niveau du pont.

Heures vagabondes

M. Bernard demande des informations sur les heures vagabondes. Monsieur le maire indique qu'il n'a pas encore de nouvelle. Un problème se pose au niveau des locations de la salle et de prévoir suffisamment de bénévoles pour aider à cette manifestation.

Chemin rural Le Peu

Monsieur le Maire indique qu'il s'est déplacé au lieudit le Peu et qu'il a constaté que le chemin rural était abimé. Il faudrait remettre des cailloux. M. Jatiault se propose de les étendre. La commission voirie doit voir la quantité nécessaire.

Fin de la réunion 22h45